

Holding :

L'effet de levier juridique

Henry Royal

Holding et effet de levier juridique

4^{ème} partie. Holding : les effets de levier

1. Effet de levier juridique

SAS, société civile : dissocier l'avoir, le pouvoir, les droits financiers

2. Effet de levier financier

Recourir à l'emprunt augmente la rentabilité financière

3. Effet de levier fiscal

Holding IS, fille IS : régimes mère-fille, titres de participation...

Holding et effet de levier juridique

I. Effets de leviers juridiques

% d'intérêt :

part dans le capital d'une société détenue par une autre.

% de contrôle :

pouvoir de direction d'une société sur une autre.

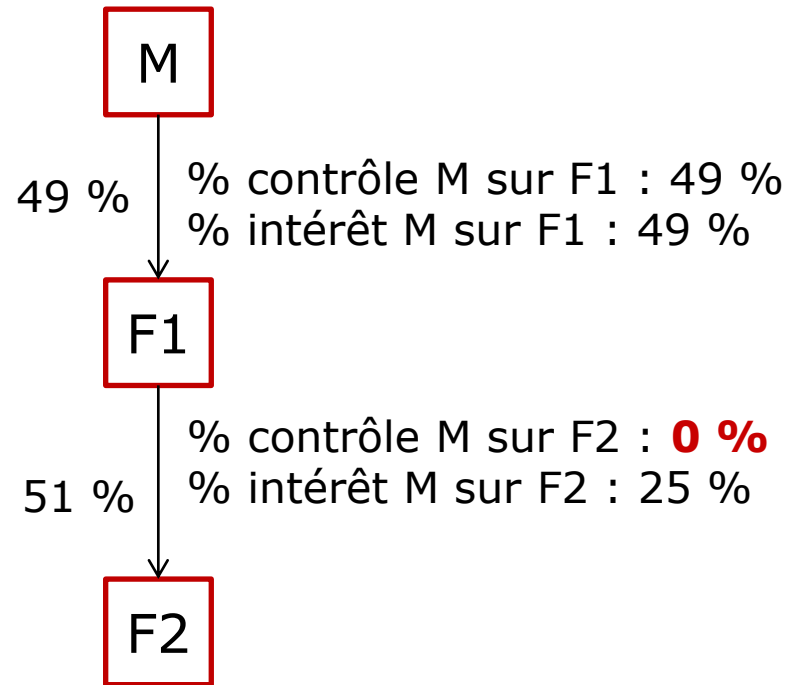
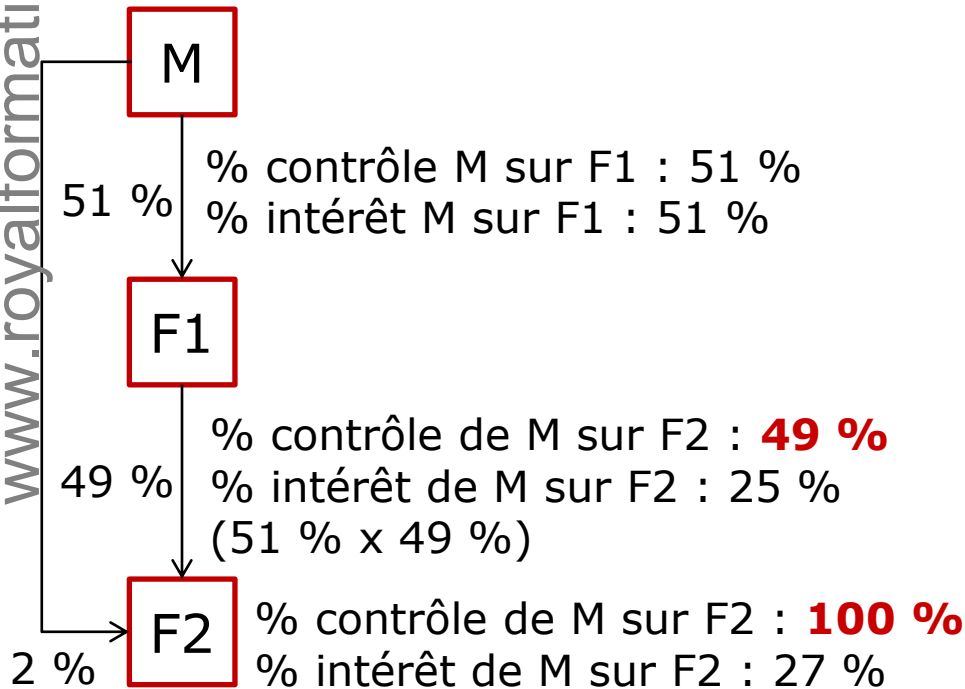
Quand une société mère détient la majorité des droits de vote de sa filiale, elle est réputée détenir un contrôle à 100 %. Sinon, 0 %.

Les actions ou parts de préférence (SAS, société civile) amplifient l'effet de levier juridique.

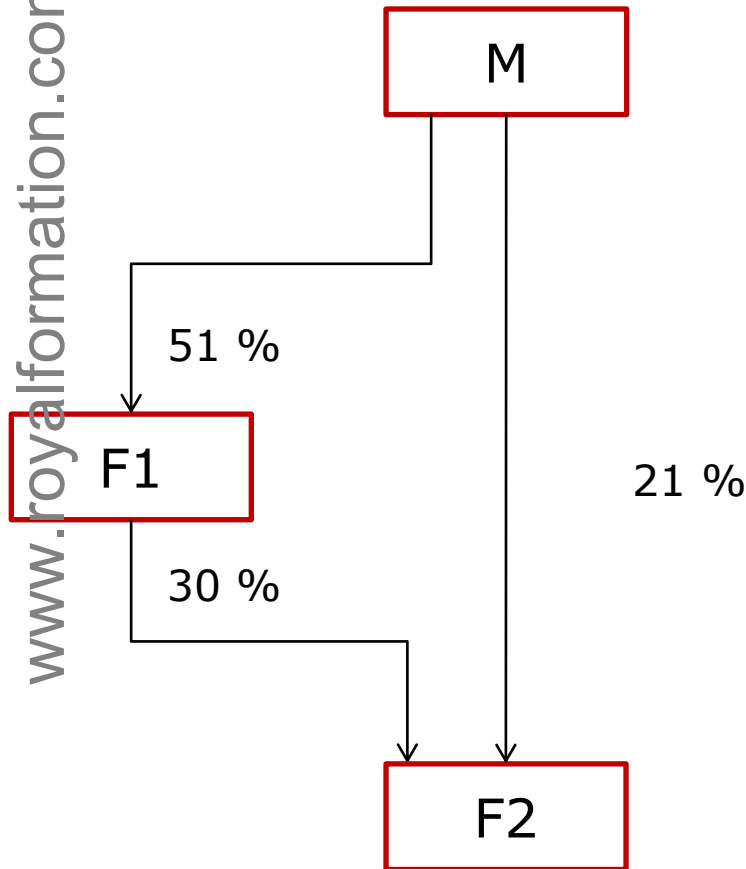
Holding et effet de levier juridique

Quand une société mère détient la majorité des droits de vote de sa filiale, elle est réputée détenir un contrôle à 100 %. Sinon, 0 %.

www.royalfornation.com



Holding et effet de levier juridique



F2 : l'opérationnelle, la richesse

% de contrôle de M sur F1 : 51 %
% d'intérêt de M sur F1 : 51 %

% de contrôle de M sur F2 : **51 %**
[(**100 %** x 30 %) + 21 %]
=> **Pouvoir** majoritaire

% d'intérêt de M sur F2 : **36,3 %**
[(51 % x 30 %) + 21 %]
=> **Participation** minoritaire

Holding et effet de levier juridique

Amplification de l'effet de levier juridique

SAS : actions de préférence. **Société civile** : parts de préférence



A : 2 % du capital ; titres à droit de vote plural de 50

B : 98 % du capital ; titres à droit de vote simple 1

% du capital :	A	B	Pouvoirs	
	2%	98%	Contrôle :	100%
Droit de vote par titre	100	98	100	50,5%
50			98	49,5%
1			198	

A détient 2 % du capital et 100 % du contrôle.

Holding et effet de levier juridique

Les actions ou parts de préférence (SAS, société civile) amplifient l'effet de levier juridique. Un associé minoritaire en capital peut être majoritaire en droits de vote.

▶▶ **SAS**

😊 **Pouvoirs**

C. com., art. L 227-5 : « Les statuts fixent les conditions dans lesquelles la société est dirigée ».

😊 **Droits de vote et financiers : les actions de préférence**

C. com., art. L 228-11 : « Lors de la constitution de la société ou au cours de son existence, il peut être créé des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, **assorties de droits particuliers de toute nature**, à titre temporaire ou permanent...

Holding et effet de levier juridique

▶▶ **Société civile**

😊 **Pouvoirs**

C. civ., art. 1848, al. 1 et 3 : « Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir **tous les actes de gestion** que demande l'intérêt de la société...

Le tout, à défaut de dispositions particulières des statuts sur le mode d'administration ».

😊 **Droits de vote : les parts de préférence**

C. civ., art. 1852 : « Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises selon **les dispositions statutaires** ou, en l'absence de telles dispositions, à l'unanimité des associés ».

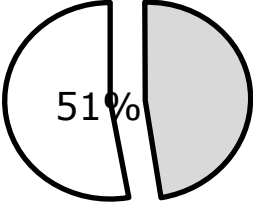
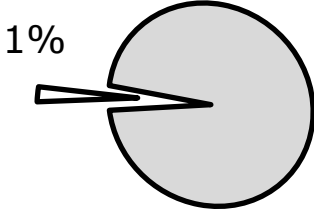
▶▶ **SARL** : pas de possibilité de droit de vote plural.

Holding et effet de levier juridique

SAS, société civile : effet de levier juridique. Exemple

Exemple : détenir tous les pouvoirs avec 1 % du capital

www.royalformation.com

	SARL	SAS
	100 titres	100 titres
Décisions	Obligation légale 1 part = 1 voix AGO : 1/2 du capital AGE : 2/3 du capital	Selon les statuts 1 titre A : 100 voix 99 titres O : 1 voix x 99 « Les décisions sont prises à la majorité des droits de vote »
Détention du capital pour avoir les pouvoirs	 51% pour les AGO	 1% pour toutes les décisions

Holding et effet de levier juridique

▶ SAS, Société civile : l'effet de levier financier

Clause de **répartition inégale du dividende**

A : 2 % du capital ; titres à droit financier de 50

B : 98 % du capital ; titres à droit financier simple 1

Dividende = 100

Droit financier



A

50,5%



B

49,5%

Répartition du dividende

50,5

49,5

▶ Décision contraire : partage selon % capital

Partage selon % du capital

A
2%

B
98%

Répartition du dividende

2

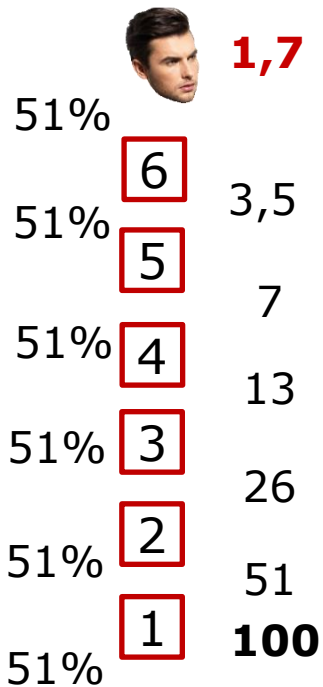
98

Holding et effet de levier juridique

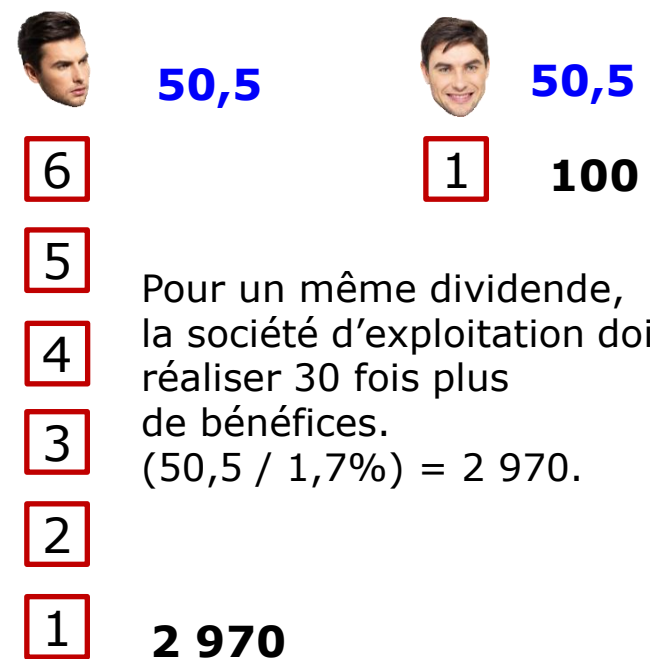
www.royalinformation.com

% de contrôle (vote)	
SARL	SAS, SC
1 droit de vote	50 droits de vote
Capital investi : 1,7 et 2	

Droit au dividende	
SARL	SAS, SC
1 droit financ.	50 droits fin.
Dividende identique	



Pour parvenir au même degré de contrôle, avec le même investissement, il faut créer 5 holding financières.



Pour un même dividende, la société d'exploitation doit réaliser 30 fois plus de bénéfices.
 $(50,5 / 1,7\%) = 2 970.$

Holding et effet de levier juridique

SAS

😊 Pouvoirs

L 227-5 : « Les statuts fixent les conditions dans lesquelles la société est dirigée ».

😊 Droits de vote et financiers : les actions de préférence

Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004

L 228-11 : « Lors de la constitution de la société ou au cours de son existence, il peut être créé des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, **assorties de droits particuliers de toute nature**, à titre temporaire ou permanent...

Le droit de vote peut être aménagé pour un délai déterminé ou déterminable. Il peut être suspendu pour une durée déterminée ou déterminable ou supprimé...

Holding et effet de levier juridique

Société civile

😊 Pouvoirs

Code civil, art. 1848, al. 1 et 3 : « Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir **tous les actes de gestion** que demande l'intérêt de la société...

Le tout, à défaut de dispositions particulières des statuts sur le mode d'administration ».

😊 Droits de vote : **les parts de préférence**

Art. 1852 : « Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises selon **les dispositions statutaires** ou, en l'absence de telles dispositions, à l'unanimité des associés ».

Holding et effet de levier juridique

☺ **Droits financiers : les parts de préférence**

Article 1844-1 : « La part de chaque associé dans les bénéfices et sa contribution aux pertes se déterminent à proportion de sa part dans le capital social..., **le tout sauf clause contraire** ».

Article 1844-9 : « Après paiement des dettes et remboursement du capital social, le **partage de l'actif** est effectué entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation aux bénéfices, **sauf clause ou convention contraire**... ».

Holding et effet de levier juridique

Pouvoirs et droits économiques : selon les statuts

LE FONDATEUR

- Rédige les statuts.
- Organise les pouvoirs de décision et les droits économiques.

GÉRANT

- Détient les pouvoirs de décision les plus étendus pour gérer le patrimoine de la société.
- Détermine l'importance des bénéfices (revenus et plus-values).

USUFRUITIER DE PARTS

- Décide de l'affectation des bénéfices.
- A vocation à une partie du dividende.

PLEIN-PROPRIÉTAIRE DE QUELQUES PARTS

- Prend les décisions qui excèdent les pouvoirs du gérant (vote plural).
- S'approprié la majeure partie du dividende et du boni de liquidation (clause de partage inégalitaire), même s'il est minoritaire en nombre de parts, sauf décision contraire prise chaque année.

Holding et effet de levier juridique

Contraintes fiscales

- ▶ Entreprises
- ▶ Dirigeant, associés

▶ Entreprises

- Régime Mère-fille : **5 % du capital** de la fille.
- Titres de participation : **5 % du capital et des votes** de la fille.
- Intégration fiscale : **95 % du capital** de la fille.

▶ Dirigeant, associés

- Dutreil DMTG = **abattement 75 %** (CGI, art. 787 B)
Engagement \geq **34 %** des **droits financiers** et de **vote** (non cotée)

Holding et effet de levier juridique

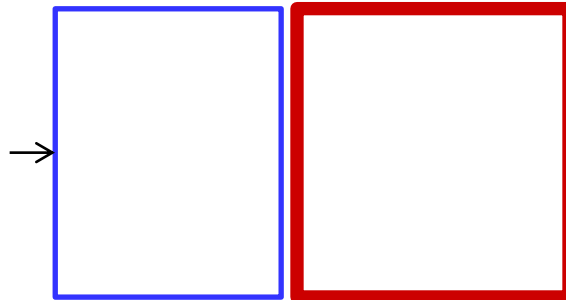
SAS. Financer la croissance, ouvrir le capital et garder les pouvoirs

Répartition du capital, des **droits de vote et financiers.** Exemple

**Investisseurs
extérieurs**

Dirigeant

Droit de vote simple
Droit **financier plural**



Pleine propriété :
- Droit de **vote plural**
- Droit financier simple

Holding et effet de levier juridique

SAS, société civile. Transmettre l'entreprise et garder les pouvoirs

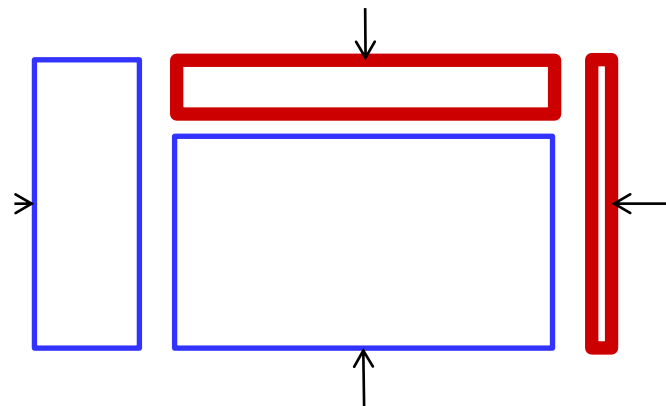
Répartition du capital, des **droits de vote et financiers.** Exemple

www.royalinformation.com

Usufruitier :
- Droit de vote simple ou affectation des bénéfices

Parent dirigeant

Pleine propriété :
- Droits de vote et financier simple



Pleine propriété :
- Droits de vote et financier plural

Enfants

Nue-propriété :
- Droits de vote et financier simple

Je vous remercie pour votre intérêt

Henry Royal, henry.royal@orange.fr - Tél : 06 12 59 00 16

Formations avocats, experts comptables, notaires

www.royalformation.com

Ingénierie du chef d'entreprise

www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com

Gouvernance d'entreprise familiale

www.chef-entreprise-familiale.com/